

Service instructeur  
Service des Actions Educatives  
Et de la Jeunesse

N° 102/44-07

Service consulté

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE :  
Soutien à la conduite accompagnée (E041)**

Résumé : *Il est proposé de soutenir une nouvelle action de sécurité routière en faveur des jeunes conducteurs, dans le cadre de la conduite accompagnée, sur la base d'un programme innovant.*

Au regard de la chute de fréquentation du programme les Volants Jeunes depuis quelques années (1380 stages en 2004, 1290 en 2005, 900 en 2006 et 300 en 2007), j'ai souhaité qu'une nouvelle réflexion soit rapidement initiée.

Les conventions portant sur l'organisation des Volants Jeunes se terminant le 31 décembre 2008, le nouveau projet décrit ci-dessous pourrait s'y substituer à compter de janvier 2009.

L'année 2008 serait mise à profit pour :

- > Négocier l'engagement des auto-écoles et des assurances dans cette opération,
- > Définir les conditions financières de notre intervention,
- > Tester l'action dans le cadre d'un projet présenté par l'Union des Groupements Artisans (UGA), la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) et la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Depuis octobre, un groupe de travail s'est constitué, sous la présidence de Madame KLINKERT, en lien avec Messieurs Schuster et Notter, autour de personnalités qualifiées en matière de sécurité routière (des représentants de la Préfecture, de la DDE, de l'Inspection Académique, des assurances, des formateurs à la conduite).

Très rapidement une orientation s'est dégagée : encourager les futurs conducteurs à privilégier la conduite accompagnée. Cette proposition est d'ailleurs conforme au souhait de l'Etat de relancer ce type de formation qui fait ses preuves en matière de réduction de l'accidentologie des jeunes conducteurs. Il peut même être envisagé que le Haut-Rhin devienne département pilote.

L'idée originale sur laquelle le groupe de travail réfléchit repose sur 3 axes :

- Assurer une évaluation-formation (2 heures) aux futurs tuteurs, en leur donnant quelques recommandations et rudiments pédagogiques, les encourageant ainsi à assurer cette fonction ;
- Insister sur l'aspect sécurité routière, lors des deux rendez-vous pédagogiques obligatoires prévus durant les 2 années de conduite accompagnée : un programme spécifique est en cours d'élaboration au sein du groupe de travail,
- Soutenir financièrement les familles qui auraient choisi cette formule.

Dans l'intervalle, j'ai été informé d'une proposition émanant de l'Union des Groupements Artisans, qui pourrait s'inscrire dans ce nouveau dispositif :

- L'UGA avec la CRAM et la CAPEB souhaitent mettre en place en 2008 une formule favorisant le permis accompagné pour les apprentis du bâtiment, les maîtres d'apprentissage étant prêts à jouer le rôle de tuteur.

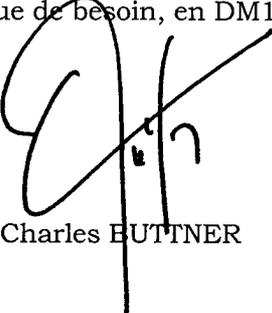
Conclusion :

Je vous propose de donner un avis de principe favorable :

- A la mise en œuvre d'un programme de soutien à la conduite accompagnée à partir de 2009,
- A l'expérimentation de ce nouveau dispositif dès 2008 en partenariat avec l'UGA, la CRAM et la CAPEB.

L'année 2008 sera mise à profit pour préparer le montage juridique et financier de cette opération : un rapport spécifique sera présenté en Commission Permanente au courant du 1<sup>er</sup> semestre et les crédits nécessaires inscrits, en tant que de besoin, en DM1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER